

# - CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2012 - - COMPTE RENDU -

## PRESENTS :

Vincent LEDOUX, Rodrigue DESMET, Jeannique VANDEWIELE, André VARLET, Chantal VANOVERMEIR, Antonio DA SILVA, Catherine SUBST, Jean-Louis BEAUVENTRE, Annick CASTELEIN, Michel PETILLON, Réjane CASTEL, Patrick BOSSUT, Rose-Marie BUCHET, Thierry BUCQUOYE, Chantal NYS, Bruno ACKOU, Sophie LAFRENOY, Laurent WINDELS, Claudine ZAHM, Jean-Jacques FERON, Geneviève LEROUGE, Dany DELBECQUE, Claudie RIUS, Sylvain LAMBLIN, Nathalie CARDON, Pierre GUILLEMAUD, Thibault TELLIER, Catheleen COPPIN-QUIVRON, Eric ZAJDA, Peggy LAMBLIN, Guy PLOUVIER.

## PROCURATION :

Isabelle MARIAGE, procuration à Sylvain LAMBLIN,  
Hervé DELVAS, procuration à Jean-Jacques FERON.

## ABSENT :

NEANT

## SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- ✓ *Présentation de l'éphéméride*
- ✓ *Approbation du procès verbal du conseil municipal du 27 mars 2012*

\*\*\*\*\*

### 1.01- Personnel communal : participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire - dispositif transitoire d'action sociale

Un dispositif transitoire d'ACTION SOCIALE sera mis en œuvre dans l'attente de l'affermissement du dispositif naissant de protection sociale complémentaire, au moyen d'une aide aux personnels les plus modestes. Les personnels concernés sont les titulaires (fonctionnaires à temps complet, non complet, temps partiel...sauf « accessoires ») ainsi que les personnels non-titulaires (quel que soit l'ancienneté et le temps de travail). Le dispositif entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Délibération adoptée.**

## 1.02- Personnel communal : opérations électorales - indemnités forfaitaires complémentaires pour élections

Le dispositif de l'indemnité forfaitaire pour élections est réactivé. Il a pour objet de rétribuer les personnels titulaires, stagiaires ou non-titulaires participant aux opérations électorales et qui ne peuvent percevoir l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires c'est-à-dire les agents de catégorie A occupant un emploi leur ouvrant droit à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.

**Délibération adoptée.**

## 1.03- Politique de la petite enfance - Projet de l'association « Service des Familles » de reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four - Convention de subventionnement dédiée à cette opération d'investissement

L'association « Service des Familles » est dans une nouvelle phase de développement qui se traduit par l'initiative et la maîtrise d'ouvrage d'une opération de construction d'un Multi-Accueil de 30 berceaux répondant aux normes contemporaines, du Relais d'Assistantes Maternelles, de la Protection Maternelle et Infantile et de son siège et locaux administratifs. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 2 850 000 € T.T.C (travaux - honoraires du conducteur d'opération et du maître d'œuvre - coût de la déconstruction et location de bâtiments modulaires transitoires) portant le coût global de cette opération à 3 millions d'euros TTC (estimation). La participation municipale s'élève à hauteur de 1 900 000 € réparti sur les exercices 2012 et 2013, respectivement à hauteur de 800 000 € et 1 100 000 €.

**Délibération adoptée.**

## 1.04- Partenariat ville/association Service des Familles : convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 - financement 2012 : subvention complémentaire - avenant n°3

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'abonder la participation municipale provisionnelle (provisoire) au titre de l'année 2012 à hauteur de 50 000 €, compte tenu notamment du retard dans l'encaissement de participation de partenaires de l'association « Service des Familles ».

**Délibération adoptée.**

## 1.05- Association « Service des Familles » - Conseil d'Administration et nouvelle gouvernance - variation de la représentation jusqu'au 31 décembre 2013

Il est décidé de maintenir la représentation municipale à la gouvernance à l'association « service des familles » au nombre de trois, partagée entre :

✓ Membres d'honneur : Mesdames Chantal NYS et Peggy LAMBLIN,

✓ Membres partenaires : Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE,

et de proroger cette gouvernance jusqu'au 31 décembre 2013.

**Délibération adoptée.**

1.06- Restauration scolaire - tarification : actualisation

TARIFICATION APPLICABLE AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2012

TRANCHES	RONCQUOIS	PREINSCRIT	NON PREINSCRIT
	QF mensuel CAF	Prix du repas	Prix majoré (1 € supplémentaire)
1	Moins de 400 €	1.25 €*	2.25 €
2	De 400 € à moins de 640 €	1.97 €	2.97 €
3	De 640 € à moins de 860 €	2.71 €	3.71 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	3.44 €	4.44 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	3.86 €	4.86 €
6	A partir de 1 500 €	4.16 €	5.16 €
	<b>NON RONCQUOIS</b>	4.38 €	5.38 €

\*contribution CCAS 0.73 € à déduire

**Délibération adoptée.**

1.07- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H., Récré'anime, petites vacances ados)  
et centres de vacances : tarification - actualisation

TARIFICATION APPLICABLE AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2012

QUOTIENT familial mensuel CAF	Contribution enfant/jour				
	<i>1/2</i> journée sans repas	<i>Matin avec repas</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>	Centres de vacances (colonies)
1 Moins de 400 €	1.02	2.27*	3.29*	2.04	16,37 €/jour
2 De 400 € à moins de 640 €	1.13	3.10	4.23	2.26	17,40 €/jour
3 De 640 € à moins de 860 €	1.23	3.94	5.14	2.46	18,40 €/jour
4 De 860 € à moins de 1 150 €	1.33	4.77	6.10	2.66	20,46 €/jour
5 De 1 150 € à moins de 1 500 €	1.43	5.29	6.72	2.86	22,50 €/jour
6 A partir de 1 500 €	1.54	5.70	7.24	3.08	24,55/jour
Halluinois	2.15 €	6.53 €	8.67 €	4.30 €	Sans objet

\*contribution CCAS de 0,73 € à déduire

**Délibération adoptée.**

## 1.08- Création d'une Ecole Municipale des Sports (E.M.S) dénommée l'AMIS (Académie Municipale d'Initiation Sportive) - mise en œuvre d'une tarification

Les modalités de fonctionnement de cette nouvelle structure municipale s'appuient sur les clubs sportifs volontaires. Cette ACADEMIE MUNICIPALE D'INITIATION SPORTIVE (AMIS) fonctionnera à partir de la rentrée scolaire 2012/2013, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 h 50 à 18 h00 durant les semaines de temps scolaire et le samedi après-midi de 13 h45 à 15 h 00 pour la piscine. La fréquentation est donnée aux enfants roncois (les places éventuellement vacantes seront alors ouvertes aux autres enfants).

### TARIFICATION

TRANCHES	QF mensuel CAF	TARIF (1) (2) (3)
1	Moins de 400 €	4,50 €*
2	De 400 € à moins de 640 €	7,50 €
3	De 640 € à moins de 860 €	9,00 €
4	De 860 € à moins de 1 150 €	12,00 €
5	De 1 150 € à moins de 1 500 €	13,50 €
6	A partir de 1 500 €	15,00 €
	<b>NON RONCQUOIS</b>	<b>18,50 €</b>

\*prise en charge par le CCAS à hauteur de 2,25 €. Celui-ci sera appelé à délibérer dans ce sens.

(1) tarifs forfaitaires applicables par période scolaire entre vacances (5 à 7 semaines à raison d'une séance par semaine)

(2) pré-facturation en début de période

(3) comme pour les autres prestations de service, la facturation aux familles fera apparaître le coût de revient municipal.

**Délibération adoptée.**

## 1.09- Partenariat avec les associations - subventionnement 2012 - 2<sup>èmes</sup> versements

ASSOCIATIONS	2012	
	<i>Demande 2012</i>	<i>ATTRIBUTION</i>
U.L.J.A.P.	25 000,00€	25 000,00€*
Roncq Delbrück	2 160,00€	520,00€
Cinéma Gérard Philipe	41 973,00€	31 973,00€ * (1)
Judo	3 850,00€	2 000,00€
Bleuets Twirling	3 500,00€	3 500,00€
La Philharmonie	8 200,00€	6 000,00€
Ultra Roncq Basket Ball	8 800,00€	8 800,00€
<b>TOTAL</b>	<b>93 483,00€</b>	<b>77 793,00€</b>

(\*) sous réserve conventionnement

(1) dont 10 000€ déjà attribués lors du Conseil Municipal du 27 mars 2012

**Délibération adoptée.**

#### 1.10- Plan bus 2011-2013 - travaux connexes aux travaux communautaires de la LIANE 4 - éclairage public : demande de fonds de concours auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.)

En accompagnement des travaux de voirie inhérents à la LIANE 4, l'éclairage public (qui est de compétence communale) doit être modifié : 56 candélabres sont à renouveler. C'est la société INEO qui a été retenue, après mise en concurrence, pour un montant de 219 000€ HT. Lille Métropole Communauté Urbaine soutient les villes engagées dans ce renouvellement de réseau d'éclairage public par fonds de concours (participation forfaitaire de 3 000€ par support lumineux et montant plafonné à 50 % des travaux H.T) ; ce qui porte à 109 500€ (plafond de 50 % des travaux H.T.) la participation communautaire pour la ville de Roncq.

**Délibération adoptée.**

#### 1.11- Affectation de l'excédent de l'exercice 2011

Présentation de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2011.

**Délibération adoptée.**

#### 1.12- Budget Supplémentaire 2012

Présentation du Budget Supplémentaire 2012.

**Délibération adoptée.**

#### 1.13- Budget 2012 - autorisations de programme - ajustement

Présentation de l'ajustement des autorisations de programme - Budget 2012.

**Délibération adoptée.**

\*\*\*\*\*

Levée de séance à 20h45  
CM-BD/MV fait le 30/05/2012